

# **CHARTRE DES ACTIVITES DU CLUB ALPIN DE STRASBOURG**

*2014 (révision 2020)*

Cette charte vient en complément des statuts et du règlement intérieur du Club.

## **CHARTRE DES ENCADRANTS**

### **DESIGNATION : comment devient-on encadrant ?**

Tout adhérent qui a envie de s'investir dans la vie de son club et qui dispose d'un certain bagage technique dans une des activités pratiquées au Club Alpin, a vocation à devenir encadrant.

Le diplôme d'initiateur est nécessaire pour encadrer de manière autonome des sorties ou séjours. Dans l'attente d'une formation, il pourra co-encadrer avec un encadrant diplômé.

Le futur diplômé signe une convention qui fixe les modalités d'indemnisation de ses coûts de formation.

Sur proposition des responsables d'activité, le président établit la liste des encadrants. Seuls les encadrants figurant sur cette liste sont habilités à encadrer des sorties collectives.

### **ROLE**

L'encadrant propose des sorties au responsable d'activité. Celui-ci les met au programme ou en discute avec lui, s'il estime qu'il y a problème. Le responsable d'activité donne son feu vert (ou pas) pour la publication de la sortie sur les moyens de communication du club.

Dans sa proposition, l'encadrant précise les conditions de la sortie (dates, lieu, niveau attendu des participants, modes d'hébergement et de déplacement, matériel nécessaire...)

Avant la sortie, il prend les inscriptions dans la limite des places disponibles. Il s'assure que tous les participants sont des adhérents à jour de cotisation (adhésion pleine ou carte découverte). Il vérifie que les participants ont le matériel nécessaire. Il s'occupe du co-voiturage.

Pendant la sortie, il mène la course et reste seul maître des décisions à prendre.

Après la sortie, il remplit une fiche bilan de sortie.

En cas d'incident ou d'accident, il le signalera sur la fiche de sortie. Il enverra également un mail au président en lui expliquant succinctement les problèmes rencontrés.

## **PREROGATIVES**

L'encadrant peut refuser une inscription parce qu'il estimera que, soit le niveau, soit l'état d'esprit du candidat à la sortie ne sont pas conformes aux exigences de la sortie.

Il expliquera sa décision au « refusé ».

Il choisit son objectif et peut le modifier en fonction des conditions. Il n'hésitera pas à renoncer si les conditions sont défavorables.

Par principe, les sorties au programme proposées par des bénévoles sont gratuites.

Les cours ou sorties assurés par des professionnels sont payants.

Pour les cours, sorties ou stages à vocation pédagogique, une participation financière est demandée aux stagiaires pour le prêt de certains équipements et le financement de l'activité. Pour ces mêmes cours, sorties ou stages à vocation pédagogique, l'encadrant peut demander la prise en charge de ses frais par les participants à condition de les en avertir au moment de l'inscription et, sur leur demande ou celle du président, de fournir les justificatifs de dépenses.

## **RESPONSABILITES**

L'encadrant doit mener sa course selon les procédures enseignées en formation et les règles de sécurité communément admises.

Il participera aux sessions de recyclage organisées par le club ou la fédération.

Vis-à-vis des participants, il se conformera à une certaine neutralité politique et religieuse. Il évitera les propos indiscrets ou attentatoires à la vie privée des participants.

## **NORMES D'ENCADREMENT**

Il est judicieux de constituer des groupes de taille modeste. Dans l'idéal, les sorties pourraient se limiter par encadrant à :

- 3 participants pour l'alpinisme
- 6 participants pour le ski de montagne
- 8 participants pour la randonnée alpine et la raquette
- 8 participants pour l'escalade en site sportif
- 8 participants pour le ski alpin dans le cadre de sorties avec participants autonomes\*, 6 dans le cadre de sorties à vocation pédagogique
- 6 participants dont au moins 2 autonomes\* pour l'escalade en grandes voies ou terrain d'aventure
- 12 participants pour les sorties randonnée pédestre
- 12 participants pour les sorties ski de fond
- 5 participants pour la spéléologie par encadrant (il est recommandé d'avoir 2 encadrants par sortie, donc 10 participants)
- 6 participants pour l'initiation en canyoning, 12 pour des personnes autonomes\*.

*\* Par participants autonomes, il faut comprendre des personnes autonomes dans le niveau de difficulté.*

## **CHARTRE D'ENCADREMENT DES MINEURS**

### **Dispositions spécifiques**

La présence de 2 adultes minimum par sortie est obligatoire.

L'un des encadrants au moins doit posséder un diplôme correspondant à l'activité de la sortie et reconnu par la FFCAM.

Le 2<sup>ème</sup> adulte, s'il n'est pas diplômé selon les critères ci-dessus, doit être reconnu par le club comme apte à encadrer la sortie.

Le matériel personnel utilisé par les mineurs doit être vérifié par l'encadrant.

En cas de nécessité d'hébergement, se conformer aux règles (cf. note fédérale FFCAM du 11/10/2018), notamment couchage séparé filles/garçons, avoir un ou des moyens d'alerte, respect des règles d'hygiène et de sécurité.

### **SORTIES FAMILLES**

Les règles d'encadrement des mineurs s'appliquent. Cependant les enfants restent sous la responsabilité de leur famille.